



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

LGV Rennes-Redon : les communes rurales encore une fois sacrifiées !

Question écrite n° 6406

Texte de la question

Mme Mathilde Hignet attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur le danger que représente la potentielle création d'une nouvelle section de ligne à grande vitesse Rennes-Redon dans le cadre du projet ferroviaire de liaisons nouvelles Ouest-Bretagne - Pays-de-la-Loire (LNOBPL). Les études mises en place envisagent en effet deux options pour répondre aux objectifs d'amélioration de la desserte ferroviaire de la pointe bretonne : la modernisation de voies existantes, d'une part, la création de nouvelles sections de lignes grandes vitesses, d'autre part (LGV). Dans les faits, les études réalisées montrent que la création d'une section Rennes-Redon engendrerait un gain de temps estimé à 11 minutes. 11 minutes de trajet en moins, qui aurait pour conséquence l'artificialisation de centaine d'hectares de terres agricoles sur le territoire du sud d'Ille-et-Vilaine (600 hectares *a minima*). Ne répondant pas aux enjeux de mobilité du quotidien mis en avant par Mme la Première ministre à l'occasion de la remise du rapport du conseil d'orientation des infrastructures le 24 février 2023, cette nouvelle ligne couperait véritablement le territoire en deux. La consommation foncière envisagée est en contradiction avec les objectifs de la loi « climat et résilience », qui comprennent une réduction de l'artificialisation des terres. L'amélioration du réseau ferroviaire est un véritable enjeu, mais ne peut se faire en contradiction avec la préservation de la biodiversité et des terres agricoles. À l'instar de la création d'une nouvelle section LGV entre Rennes et Redon qui ne répond pas aux objectifs environnementaux et de cohésion du territoire, elle lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour que le développement du réseau ferroviaire français se fasse de manière cohérente et équilibrée.

Texte de la réponse

Le grand projet ferroviaire de liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL) consiste à améliorer la performance des liaisons ferroviaires sur les axes Nantes - Rennes - Bretagne Sud et Rennes – Brest, à l'horizon 2035 et au-delà. Sur le périmètre du projet, les habitants effectuent une très large majorité de leurs déplacements, courte comme longue distance, en voiture et une minorité par le train. L'objectif du projet est donc d'améliorer l'attractivité du mode ferroviaire par des gains capacitaires et en temps de trajet afin, notamment, de répondre à l'enjeu d'améliorer et décarboner les mobilités du quotidien. Compte-tenu notamment des enjeux environnementaux relatifs à la consommation d'espace agricole, à la biodiversité et à l'objectif de lutte contre l'artificialisation, la priorité est bien de réaliser en premier lieu le traitement des nœuds ferroviaires autour de Rennes et Nantes ainsi que la modernisation du réseau existant pour permettre des améliorations des dessertes, sans attendre la création de lignes nouvelles. Néanmoins, sur le tronçon Rennes-Redon, la question de cette ligne nouvelle se posera inévitablement dans un second temps. Sur ce tronçon, les études menées antérieurement ont démontré que le tracé des voies existantes, qui suivent la topographie de la vallée de la Vilaine, ne permet pas de travaux de relèvements de vitesse apportant des gains de temps significatifs. C'est pourquoi le comité de pilotage du projet a souhaité retenir en janvier 2023 le lancement d'études préliminaires des différents aménagements sur ce tronçon, y compris relatives à la section de ligne nouvelle Rennes-Redon. Ces études prendront en compte les enjeux environnementaux.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Hignet](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6406

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2369

Réponse publiée au JO le : [25 avril 2023](#), page 3905